

DECRET N° 2021/325 DU 04 JUIN 2021  
portant nomination des membres du Conseil National  
de la Communication.-

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Constitution ;
- VU la loi n° 90/052 du 19 décembre 1990 relative à la liberté de communication sociale ;
- VU le décret n° 91/283 du 14 juin 1991 portant organisation des Services du Premier Ministre ;
- VU la loi décret n° 2012/038 du 23 janvier 2012 portant réorganisation du Conseil National de la Communication,

DECRETE :

**ARTICLE 1er.-** Sont, à compter à compter de la date de signature du présent décret, nommés Membres du Conseil National de la Communication pour un mandat de trois (03) ans, éventuellement renouvelable :

Mesdames:

- KEUGONG NGUEKEN Rolande, épouse WATCHO ;
- BARYA NDAO épouse HAMADJOLDE Christine.

Messieurs:

- NGANDO NTONE Serge ;
- ENOW TANJONG ;
- MOINDJEL NGOL Michel ;
- OUMAROU MONGLO.

**ARTICLE 2.-** Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature, prévus par la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 3.-** Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

YAOUNDE, LE 04 JUIN 2021

